

E4 – SARL Cheval Bressan

Proposition de corrigé

DOSSIER 1 : Travaux comptables

A – Enregistrement de factures

Respect du plan de comptes de l'entreprise, du plan tiers – Respect de la présentation du bordereau (code journal, date, libellés)

ANNEXE A – Bordereau d'enregistrement comptable

Code journal	Date	Compte général	Compte tiers	Libellé	Débit	Crédit
VE	18/12/12	411100 419100 707200 708500 445711	LAVIG	M. LAVIGNE - Facture F43C	3000 1000	3000
AC	20/12/12	615610 445663 401100	CHABE	Prestation Chabert maréchal ferrant Fact. FC1429	1000 2000	3000
AC	23/12/12	607210 445662 445200 401100	STEPH	Stephex, Belgique - Facture 11214 TVA due : 14 000 x 7 %	14000 980	14980
AC	28/12/12	602200 624100 445662 401100	BERNA	Bernard Nutrition – Facture 2053-812	1080 90 60	1230
AC	31/12/12	401100 445662 609220	BERNA	Bernard Nutrition – Avoir AV812	500	500

B – Acquisition et financement d'un matériel agricole

1 – Indiquer le mode de remboursement retenu pour l'emprunt remboursement par amortissement constant.

2 – Déterminer et justifier les caractéristiques de l'emprunt

	Caractéristiques	Justifications
Durée de l'emprunt	24 mois	14 400 / 600
Taux d'intérêt mensuel	0,30 %	43,20 / 14 400
Taux d'intérêt annuel (proportionnel)	3,60 %	= 0,3 % x 12 mois

3 – Ecritures relatives à l'acquisition du tracteur et à l'emprunt

ANNEXE A – Bordereau d'enregistrement comptable

Code journal	Date	Compte général	Compte tiers	Libellé	Débit	Crédit
IM	6/12/12	218250 445620 238000 404000	COLIN	Tracteur Colinet - Facture n° F51232	1300 36	6 46
BQ	15/12/12	661100 164200 512100		Échéancier de l'emprunt – première échéance		
OD	31/12/12	661100 168840		Intérêts courus au 31/12/12 41.40 x 15 jrs / 30 jours		

C – Evaluation des chevaux à l'inventaire

ANNEXE A – Bordereau d'enregistrement comptable

Code journal	Date	Compte général	Compte tiers	Libellé	Débit	Crédit
OD	31/12/12	603720 372000		Annulation des stocks de chevaux du 31/12/2011 ⁽¹⁾	4000	4000
OD	31/12/12	372000 603720		Enregistrement stocks de chevaux au 31/12/2012 ⁽¹⁾	4000	4000
OD	31/12/12	681730 397200		Dépréciation cheval Gargantua Montant : 8 000 – 3 000 = 5 000	5000	5000

DOSSIER 2 : Gestion sociale

A – Bulletin de salaire

1 – Travaux préparatoires à l'établissement du bulletin de salaire : calcul du salaire brut

Intitulé	Base	Taux Horaire	Montant	Justification des calculs
Salaire de base	151,67	9,80.	1 486,37	
Heures supplémentaires	17,33	12,25	212,29	Taux horaire majoré de 25 % : $9,80 \text{ €} \times 1,25 = 12,25 \text{ €}$
Prime d'ancienneté			50,96	Base : $1 486,37 + 212,29 = 1 698,66$ Taux : 3 % (ancienneté retenue de 3 ans) Montant prime ancienneté : $1 698,66 \times 3 \% = 50,96$
Indemnité compensatrice de congés payés			1 211,28	Selon donnée du sujet page 12
Salaire brut			2 960,90	

2 – Justifier le montant de l'indemnité compensatrice de congés payés selon la méthode du maintien du salaire

Nombre de jours acquis au 31/12/2012 :

7 mois x 2,5 jours = 17,5 jours ouvrables arrondis à 18 jours

Salaire de référence de décembre

Salaire de base :	1 486,37
Heures supplémentaires :	212,29
Prime d'ancienneté :	50,96
Total	1 749,62

Nombre de jours ouvrables par mois : 26

Montant de l'indemnité de congés payés :

$1 749,62 \times 18 / 26 = 1 211,28 \text{ €}$

Remarque :

Le montant de l'indemnité compensatrice de congés payés peut être justifié dans la réponse apportée à la question précédente. Dans ce cas ne pas oublier d'attribuer les points du barème.

3 – Calculer l'indemnité compensatrice de congés payés selon la règle du dixième et vérifier que la méthode de calcul la plus favorable a bien été appliquée

Indemnité compensatrice de congés payés = 10 % x rémunérations période référence (juin à décembre)

Somme des salaires de juin à décembre : $(1 486,37 \times 3) + 1 686,37 + 1 698,62 + (1 749,62 \times 2) = 11 343,34 \text{ €}$:

Indemnité compensatrice de congés payés : $11 343,34 \text{ €} \times 10 \% = 1 134,33 \text{ €}$

La méthode du maintien (soit 1 211,28 €) a été retenue car elle est plus favorable pour le salarié.

B – Formalités administratives

Date : 30 décembre 2012

De : assistant@ain-expertise.fr

À : j.matthieu@chevalbressan.fr

Objet : Formalités administratives relative à la démission

Vous m'avez demandé de vous indiquer les différentes formalités administratives suite à la démission de Monsieur Gallaud.

Les documents obligatoires à remettre au salarié sont les suivants :

- Un **certificat de travail** qui atteste la période d'emploi et le poste occupé par M. Gallaud
- L'**attestation Pôle emploi** qui indique les salaires versés à M. Gallaud les 12 derniers mois pour ses éventuels droits à l'indemnisation chômage.

En outre :

- Il faudra mettre à **jour le registre unique du personnel** en indiquant la date de départ de M. Gallaud.
- Un **reçu pour solde** de tout compte sera établi pour M. Gallaud mentionnant les sommes versées.

Cordialement.

L'assistant comptable.

Remarques :

Seul le nom des 3 documents à remettre au salarié est exigé (pas leur contenu).

DOSSIER 3 : Cessions d'immobilisations et calcul du résultat fiscal

A – Cessions d'immobilisations du mois de décembre 2012

ANNEXE B – Bordereau d'enregistrement comptable

Code journal	Date	Compte général	Compte tiers	Libellé	Débit	Crédit
OD	31/12/2012	675200 281820 218200		Sortie de l'actif du camion cédé le 15/12/2012	27 928,00 2 072,00	30 000,00
OD	31/12/2012	675600 261000		Sortie de l'actif de 300 titres à 40 € et 100 titres à 38 €	15 800,00	15 800,00
OD	31/12/2012	471000 775200 445713		Régularisation de la cession du camion	56 810,00	47 500,00 9 310,00
OD	31/12/2012	471000 775600		Régularisation de la cession de 400 titres à 60 €	24 000,00	24 000,00

B – Résultat fiscal

1 – Calculer et qualifier les plus ou moins values en complétant l'annexe C

ANNEXE C - Tableau des plus ou moins-values

Éléments	Valeur d'origine	Cumul des amortissements	Valeur résiduelle	Prix de cession	Résultat de cession		Court terme		Long terme		
					Plus-value	Moins-value	Plus-value	Moins-value	Plus-value	Moins-value	
Camion	30 000	2 072	27 928	47 500	19 572		19 572				
Titres de participation	12 000 (300 titres x 40)		12 000	18 000 (300 x 60)	6 000				6 000		
	3 800 (100 titres x 38)		3 800	6 000 (100 x 60)	2 200		2 200				
TOTAUX					27 772		21 772		6 000		
PLUS OU MOINS-VALUE NETTE							21 772		6 000		

2 – Déterminer le résultat fiscal de l'exercice en complétant l'annexe D

ANNEXE D - Tableau préparatoire à la détermination du résultat fiscal

Éléments	Réintégrations	Déductions	Justifications et calculs
Résultat comptable avant IS	50 325		
+ value à LT dégagée sur l'annexe D	720	6 000	Cette plus-value sur les titres de participation est exonérée sous déduction d'une quote-part correspondant à 12 % du résultat brut de cession soit : $6\,000 \times 12\% = 720 \text{ €}$
+ value nette à CT			Les + values nettes à CT sont imposables au taux de droit commun dans les sociétés soumises à l'IS. => Rien à Faire
Taxe sur les véhicules de sociétés	650		La TVTS est non déductible (dans les sociétés soumises à l'IS)
Pénalités paiement tardif TVA	530		Les amendes et pénalités ne sont pas déductibles fiscalement
Dépenses de chasse	8 000		Les dépenses de chasse sont considérées comme des dépenses somptuaires non déductibles fiscalement
Intérêts des comptes courants	200		Intérêt comptabilisés : $40\,000 \times 6\% \times 3/12 = 600$ Intérêt fiscalement déductible : $40\,000 \times 4\% \times 3/12 = 400$ À réintégrer : 200
Écart de conversion - Actif		250	Conversions : $8\,280 / 1,38 = 6\,000$ et $8\,280 / 1,44 = 5\,750 \text{ €}$ soit une perte latente de change de $6\,000 - 5\,750 = 250 \text{ €}$ Les pertes latentes de change sont prises en compte pour la détermination du résultat imposable => à déduire.
Provision pour perte de change	250		Les provisions pour perte de change ne sont pas déductibles. Elles sont à réintégrer pour annuler la constatation de la perte de change dans le résultat fiscal
Amortissement du véhicule de tourisme	1 940		Les amortissements excédentaires sur les véhicules de tourisme ne sont pas déductibles. Montant à réintégrer : $(28\,000 - 18\,300) \times 0,2 = 1\,940$
Totaux	62 615	6 250	
Résultat fiscal	Bénéfice : 56 365		

DOSSIER 4 : Affectation du résultat

1 – Justifier les montants du tableau d'affectation du résultat

ANNEXE E – TABLEAU DE CONTRÔLE DE L'AFFECTATION DU RÉSULTAT)

Ligne	Détail des calculs
ZB	Réserve légale calculée : $5\% \times 38\,565 = 1\,928,25$ Réserve légale maximale : $10\% \text{ du capital : } 50\,000 \times 10\% = 5\,000,00$ Reste à doter : $5\,000 - 3\,900 = 1\,100,00$
ZE	Montant intérêt statutaire : $50\,000 \times 5\% = 2\,500 \text{ €}$ Calcul du super dividende : Bénéfice 38 565 Dotation à la réserve légale - 1 100 + RAN antérieur créditeur <u>+ 3 820</u> Bénéfice distribuable 41 285 Dotation réserve facultative - 15 000 - Intérêt statutaire - 2 500 ----- Solde 23 785 Super dividende théorique $23\,785 / 5\,000 = 4,757$ arrondi à 4,00 Superdividende réel : $5\,000 \text{ parts} \times 4,00 = 20\,000 \text{ €}$ Dividendes : $2\,500 + 20\,000 = 22\,500 \text{ €}$
ZG	Report à nouveau : $23\,785 - 20\,000 = 3\,785$

2 – Calculer les dividendes versés à Petitjean et Dubois

Montant du dividende unitaire : $(2\,500 + 20\,000) / 5\,000 = 4,50 \text{ €}$
Pour M. Petitjean $4\,000 \times 4,50 = 18\,000 \text{ €}$ ou $22\,500 \times (40\,000 / 50\,000) = 18\,000 \text{ €}$
Pour M. Dubois $1\,000 \times 4,50 = 4\,500$ ou $22\,500 \times (10\,000 / 50\,000) = 4\,500 \text{ €}$

3 – Indiquer aux associés la catégorie dans laquelle ils doivent déclarer les dividendes perçus

Pour chaque associé, les dividendes sont à déclarer à l'impôt sur le revenu dans la catégorie des revenus de capitaux mobiliers (RCM).

4 – Enregistrer l'écriture d'affectation du résultat

ANNEXE F – Bordereau d'enregistrement comptable (Dossier 4)

Code journal	Date	Compte général	Libellé	Débit	Crédit
OD	13/03/13	120000	Selon tableau d'affectation du résultat	38 565,00	
		110000		3 820,00	
		106100			1 100,00
		106800			15 000,00
		110000			3 785,00
		457100			18 000,00
		457200			4 500,00